



**Paris. 18 Juillet 2017. Les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux, et équipements dentaires saluent la volonté du gouvernement de reprendre le dialogue conventionnel avec les chirurgiens-dentistes permettant d'engager la filière de santé bucco-dentaire dans un autre avenir.**

Les fabricants et distributeurs, adhérents du COMIDENT, prennent acte du report d'un an de l'application du règlement arbitral annoncé par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn. Ils félicitent les chirurgiens-dentistes, étudiants, universitaires et prothésistes dentaires qui se sont engagés avec détermination à faire valoir la santé bucco-dentaire.

Le COMIDENT partage avec l'ensemble de ces acteurs l'ambition, pleine et entière, d'améliorer l'accès de tous les citoyens à des soins de qualité, de lutter contre leur renoncement et d'envisager une part plus importante aux actions de prévention, fondamentaux de toute politique de santé publique.

Le COMIDENT se tient prêt à participer à la définition d'un projet commun au service d'une prévention et d'une santé bucco-dentaire de qualité pour tous.

L'Exposition et le Congrès de l'ADF de Novembre 2017 pourraient être tribunes et vecteurs de diffusion des premières propositions d'une filière unie et responsable auprès des pouvoirs publics, des patients et des complémentaires santé.

#### ***A propos du COMIDENT***

*Le COMIDENT est l'association professionnelle regroupant les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux et équipements essentiels utilisés par les chirurgiens-dentistes et prothésistes dentaires. Il apporte son expertise dans la chaîne de valeurs et sa volonté de contribuer à son évolution.*

#### **Contact**

31, square Saint-Charles  
75012 – PARIS

Tél : 01 48 74 11 08 ou [contact@comident.fr](mailto:contact@comident.fr)